

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 533

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 24

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Inciter les collectivités territoriales à réduire leur utilisation des produits phytopharmaceutiques et pesticides, notamment en promouvant l'usage des préparations naturelles peu préoccupantes et des pratiques alternatives ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de prévoir des mesures législatives pour favoriser la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et des pesticides par les collectivités territoriales, tout en favorisant la diffusion des pratiques alternatives et l'usage des PNPP.